

Commission départementale des Sites

Séance du 7 février 1978

Site protégé : Forêt domaniale de FONTAINEBLEAU
Objet : Présentation de plan d'ensemble du Stade
de la Faisanderie.

La Ville de FONTAINEBLEAU et le district de l'agglomération de FONTAINEBLEAU-AVON présentent un plan d'ensemble du Stade de la Faisanderie

On rappelle que le terrain du stade fait partie du Domaine forestie qu'il est donné à bail à la Ville (ou au District ?) que, comme élément de la forêt de FONTAINEBLEAU il est classé parmi les Sites par l'arrêté ministériel du 2 juillet 1965. C'est à ce titre qu'il intéresse votre Commission.

Depuis environ douze ans des transformations et améliorations importantes ont été apportées à cet ensemble. Sans nous arrêter à celles qui sont de caractère purement techniques (ce qui n'est pas dire qu'elles soient négligeables) signalons les trois qui sont principales pour ce qui nous intéresse. Ce sont :

- un agrandissement de plusieurs hectares qui a permis la création de deux terrains de foot-ball supplémentaires et laisse encore un espace en réserve.
- la construction d'une piscine.
- la construction d'un COSEC.

Le développement de l'outil sportif ainsi recherché, et obtenu, a eu des conséquences fatales et diverses sur le paysage. On peut les analyser en deux rubriques : celles qui affectent les éléments naturels et celles qui affectent le domaine bâti.

Un sol sableux et apparemment très ingrat avait induit dans cette zone une végétation naturelle intermédiaire entre le taillis et la lande assurément d'une médiocre qualité mais d'un caractère très marqué. Végétation rabougrie de petits chênes et d'arbustes dans un fond de cuvette très plat bordé de lointains sombres, tout conduisait à imprégner cette partie de forêt d'une mélancolie romantique que l'amateur de paysage pouvait classer avec une note honorable dans une catégorie connue. Cette végétation fragile a disparu évidemment là où l'on a fait des terrains de sport mais également dans les espaces intersticiels et la mélancolie a changé de nature. L'amateur de paysage qui ne fait qu'éprouver clairement ce que tout un chacun ressent avec plus ou moins de confusion, n'y trouve plus son compte et n'a plus envie de s'attarder. C'est le premier problème posé.

.../...

Vient ensuite le domaine bâti. Il se compose d'une part de la piscine et du COSEC déjà cités, d'autre part de différentes constructions provisoires, voire de baraques disséminées sans loi, si ce n'est celles de besoins successivement surgis auxquels on a satisfait au jour le jour.

C'est ici le lieu de dire que la piscine et le COSEC sont par leurs qualités fonctionnelles et architecturales des réalisations très bonnes et en ce qui concerne le COSEC tout à fait remarquables par l'effort d'intégration au paysage, tenté et réussi. Nous avons en leur temps accepté ces projets, nous n'avons pas à le regretter. Toute motivation sportive mise à part le COSEC avec ses abords immédiats est un ensemble qui fait plaisir à voir et autour duquel on a plaisir à tourner.

Les autres constructions plus ou moins provisoires (certaines sont fort vieilles) ne méritent pas les mêmes éloges. Comment la Ville de FONTAINEBLEAU et le District pourront-ils les remplacer et selon quelle idée directrice, c'est le second problème.

Qu'on permette au rapporteur une digression personnelle. Il s'est toujours senti écarté du monde du sport par la médiocrité, la laideur, voire le sinistre des constructions et installations sportives telles qu'elles se sont faites et telles qu'elles continuent de se faire en France en général. Cette incursion dans le subjectif étant faite, il faut revenir à l'objectif et dire la même chose autrement c'est-à-dire que le sport par tout l'univers accessoire qu'il induit apparaît généralement comme une anticulture.

A FONTAINEBLEAU nous avons une chance d'effacer cette contradiction insupportable. Parce que c'est FONTAINEBLEAU, parce qu'il y a un cadre et une matière préexistante, parce qu'il s'agit d'une ville pourvue d'un potentiel culturel important, parce que beaucoup d'efforts déjà faits vont, on vient de le dire, dans le bon sens. Cette chance votre serviteur ressent profondément qu'il serait désolant de ne pas l'exploiter jusqu'au bout. Telle sera sa façon de se faire pardonner les conclusions qu'il vous propose sur le plan examiné.

Ce plan est bon mais il ne va pas assez loin. Sur la question des plantations une tentative amorcée il y a quelques années, n'a pas dépassé apparemment, le niveau des parkings ; il faut la reprendre. Ce n'est pas ici l'endroit d'entrer dans des considérations techniques exactes, mais les plantations indiquées sont trop allusives et pas assez nombreuses. Une étude paysagère précise devrait prolonger cette étude qui est seulement une bonne amorce.

Sur le domaine bâti on comprend que la Ville et le District ne veuillent, ou ne puissent, s'engager dans un programme qui ne peut être qu'à long terme et évolutif, mais entre un projet ambitieux et chimérique et presque rien, il y a sans doute place pour des directions un peu plus indiquées ... Sans alourdir la procédure l'étude devrait être développée c'est à ce document mais plus abouti que nous devrions consentir./.